Image not found or type unknown

# Commission d'agence immobilière

Par **Procot**, le **31/08/2011** à **09:34**

Bonjour,
Nous avons signé un mandat exclusif avec une agence pour vendre notre maison.
Un couple a été présenté par l'agence mais sans donner suite.
L'exclusivité de trois mois arrive à échéance et nous sommes contactés directement par les enfants de ce couple qui envisageraient d'acheter.
Y a-t-il un risque que l'agence nous réclame sa commission en prétendant que c'est grâce à la première visite que les enfants ont eu connaissance de la vente ?
Merci. Salutations.

Par **edith1034**, le **31/08/2011** à **10:09**

oui il y a un risque de recours

lisez votre mandat pour savoir si vous devez le dénoncer et dénoncez le par lrar

ensuite, attendez quelques temps avant de voir avec les enfants s'ils veulent vraiment acheter mais le risque est certain

pour tout savoir sur le compromis de vente et la vente immobilière

http://www.fbls.net/modelevente.htm

Par **amajuris**, le **31/08/2011** à **13:46**

bjr,
si ce ne sont pas les mêmes personnes (parents) qui ont été présentés par l'agence et les personnes (enfants) qui envisagent d'acheter directement l'agence ne peut pas réclamer sa commission car l'agence n' a pas servi d'entremise entre le vendeur et les futurs acquéreurs.
cdt

Par **edith1034**, le **01/09/2011** à **07:58**

sauf s'il apparait que les parents ont visité pour les enfants,

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés